

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :  
Envoyée le jeudi 9 avril 2026

**OBJET : DELIBERATION N°18 - Convention de services entre la Ville de La Trinité et l'Etablissement Public local Stellae**

M. Ladislas POLSKI  
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY  
M. Didier DAVID  
Mme Emmanuelle FERNANDEZ  
M. Jean-Paul GENIEYS  
Mme Marie-Pierre PARINI  
M. Christophe CERVI  
Mme Chantal CARRIE  
M. Thomas KLEMM  
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD  
M. Jacques BISCH  
M. Charlie FERRERO  
Mme Annabel BECCATINI-GESREL  
Mme Fabienne BERMOND  
Mme Nathalie ROUX  
M. Sami BADER  
Mme Sophie BOURNOT  
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA  
M. Rudy ACCOSSATO  
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET  
M. Nicolas RIVOALLAN  
M. Fabien BONNAFOUX  
Mme Lydia PEREZ  
Mme Lina BEN HAMIDA  
Mme Isabelle MARTELLO  
M. Eric ROLIN  
Mme Oriana BIRELLI

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme Noëlle DYOT-GERARDIN représentée par M. Didier DAVID  
M. Alex FERRERO représenté par M. Thomas KLEMM  
M. Gilles UGOLINI représenté par Annabel BECCATINI-GESREL  
M. Tony MARRAFFA représenté par Mme Marie-Pierre PARINI  
M. Didier RAZAFINDRALAMBO représenté par Mme Isabelle Martello  
Mme Angéla GALIERA représentée par M. ROLIN

**ABSENT(E)S :**

**Secrétaire de séance :** Mme Lina Ben Hamida



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 avril 2026

**N° 18**

Rapporteur : M. Jean-Paul Genieys – Adjoint aux finances

Direction : Finances

Objet : Convention de services entre la Ville de La Trinité et l'établissement public local Stellae

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

**Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2024 créant l'établissement public local Stellae ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 2 avril 2026 désignant des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de Stellae ;

**Considérant** que Stellae porte les projets qui lui sont délégués par l'autorité territoriale dans le domaine de la culture ;

**Considérant** que les fonctions supports, les moyens techniques et logistiques de Stellae sont assurés par des agents de Stellae ou par les services municipaux ;

**Considérant** qu'il convient de mettre en place une convention de services entre la Ville et Stellae afin de préciser le mode de refacturation des salaires et charges ;

**Considérant** que la convention est jointe en annexe de la présente délibération.


**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Approuve** la convention de services entre la Ville et Stellae ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les actes nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

**Lina BEN HAMIDA,**

  
Secrétaire de séance

Pour expédition conforme

**Ladislav POLSKI,**

Maire de La Trinité



Vote du Conseil : Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

## AVENANT DE LA CONVENTION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE LA TRINITÉ ET LE CCAS

Entre,

La Ville de La Trinité, BP 29, 06341 La Trinité Cedex, représentée par son Maire, Ladislas POLSKI, dûment autorisé par délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2026,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale, BP 29, 06341 La Trinité Cedex, représenté par son Président, Ladislas POLSKI, dûment autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 24 avril 2026,

Considérant l'article 5 de la convention du 8 décembre 2016 « Modalités financières »,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 – Refacturation des salaires**

Les salaires des agents ou intervenants de l'un des établissements assurant des missions pour le compte de l'autre établissement feront l'objet d'une refacturation selon les critères suivants :

- Au réel des dépenses en salaires et charges pour les missions ponctuelles ;
- À hauteur de 10 % des dépenses en salaires et charges pour les missions supports et logistiques :
  - Missions supports : la direction générale, l'informatique et les télécommunications, les instances et affaires juridiques, les ressources humaines, les finances et la commande publique ;
  - Missions logistiques et techniques : le centre technique, son secrétariat, les bâtiments municipaux, le magasin municipal, la logistique.

Fait à La Trinité, le

Le Maire de La Trinité

Le Président du CCAS



**DIRECTION DES RESSOURCES**  
**SERVICE DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**  
Tél: 04 93 27 64 18 | [carole.bourdelles@villett.fr](mailto:carole.bourdelles@villett.fr)  
Mairie de La Trinité | 19, rue de l' Hôtel de Ville, BP 29 | 06341 La Trini  
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire



